

Saint-Denis, le 17 septembre 2015

V/Réf. : 16003442-SC/CD-OC
N/Réf. : DPE/POE/DJ/NC-mjpm - 160034223
10791661

Objet : Avis sur le projet de Plan de Déplacements
Urbains (PDU)

Dossier suivi par :
Nicolas CANTAGRILL
Pôle Observatoire Economique
Tél. : (0262) 94 21 44
nicolas.cantagrill@reunion.cci.fr

Monsieur Joseph SINIMALE
Président du TCO

BP 49
97822 LE PORT CEDEX

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) du TCO, vous avez sollicité l'avis de la CCI Réunion en tant que Personne Publique Associée et je vous en remercie.

Après examen des pièces transmises par vos services, nous souhaitons émettre les remarques suivantes :

- Concernant l'offre de stationnement : il nous paraît intéressant de réglementer le stationnement en ville du Port et de St-Leu et d'étudier l'extension du stationnement payant en centre-ville de St-Paul et St-Gilles-les-Bains. En revanche le positionnement des futurs parcs relais nous apparaît comme prenant uniquement en compte les déplacements des travailleurs résidant sur le territoire, sans que soit réellement facilité l'accès des visiteurs extérieurs aux centres-villes et donc une amélioration de l'attractivité de ces derniers.
- Concernant la localisation des principaux pôles d'échanges, il apparaît que, hormis en ce qui concerne le Cœur d'Agglomération, c'est une nouvelle fois un développement le long de la Route des Tamarins qui est privilégié au détriment des centralités situées sur le littoral. Les options proposées ne nous semblent pas de nature à satisfaire les besoins de mobilité et de facilité d'accès de ces centralités.
- Concernant la typologie de ces pôles d'échanges : nous constatons de multiples appellations (pôles d'échanges majeurs, multimodaux, secteurs d'échanges, pôles d'échanges secondaires, principaux, stratégiques, etc.) qui ne facilitent pas la lecture. Plus important, il n'existe pas de critères ou caractéristiques permettant de distinguer ce qui différencie concrètement les pôles de différents niveaux en termes d'aménagement et d'équipements.
- De même, concernant les projets de Zone d'Aménagement et de Transition vers les Transports (ZATT), les documents qui nous sont soumis ne comportent que peu d'éléments descriptifs permettant de se faire une représentation de ces futurs équipements et des aménagements, activités et services qu'ils pourraient proposer.
- Concernant le tracé du TCSP : l'option passant par la RN1001 nous semble la plus judicieuse permettant de desservir notamment la ZAC 2000 et les ZI n°2 et 3.

- Enfin, Concernant les transports en commun, nous souhaitons nous faire l'écho des doléances des entreprises présentes sur votre territoire qui souhaiteraient :
 - un élargissement des plages horaires en faveur d'une meilleure desserte des polarités à vocation touristique en fin de journée ;
 - une meilleure liaison entre les centres-villes et les principaux équipements hôteliers ;
 - la mise en place d'un principe de liaison vers les centres-villes à destination de la clientèle des croisiéristes.

Pour toutes ces raisons, j'ai le regret de devoir vous transmettre, par la présente l'**avis défavorable** de notre Etablissement Consulaire sur le projet que vos services nous ont transmis.

Désireux néanmoins vous assurer notre soutien à toute action visant au développement économique de votre territoire, nos services restent à votre disposition afin de vous accompagner dans une amélioration du projet de PDU que nous appelons de nos vœux.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Président**, à l'assurance de ma considération distinguée.

 **Le Président,**

Ibrahim PATEL